

Engagements du Québec

Nos cibles de réduction d'émissions de GES

Cible 2012 : - 6 % sous le niveau de 1990

Objectif atteint : Les données de l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre (GES) indiquent qu'en 2012, les émissions de GES ont diminué de 8 % par rapport à leur niveau de 1990. Le Québec a donc surpassé de 2 % l'objectif de réduction qu'il s'était fixé à cet horizon. Plusieurs mesures ont contribué à ces résultats, notamment par l'entremise du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques ([PACC 2006-2012](#)) financé essentiellement par la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles. Ce plan d'action a pris fin le 31 décembre 2012 et a disposé d'un budget total de 1,2 milliard de dollars.

Cible 2020 : -20 % sous le niveau de 1990

Pour 2020, le Québec s'est donné un objectif encore plus ambitieux, soit celui de réduire ses émissions de GES de 20 % sous leur niveau de 1990. Pour y parvenir, il a mis en œuvre une série de mesures, dont le marché du carbone qui constitue le fer de lance de l'action gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques. La totalité des revenus de ce marché est versée au [Fonds vert](#) pour financer la mise en œuvre des mesures du [Plan d'action 2013-2020](#) sur les changements climatiques afin d'optimiser les bénéfices pour la société québécoise. D'ici 2020, plus de 4 milliards de dollars seront investis au Québec afin de soutenir les entreprises, les municipalités et les citoyens dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone et mieux adapté aux impacts des changements climatiques.

Par ailleurs, d'autres politiques, notamment en matière d'énergie, d'innovation technologique, de transport, de sécurité civile et d'aménagement du territoire, concourent également à l'atteinte des objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques.

Cible 2030 : -37,5 % sous le niveau de 1990

À la suite d'une [commission parlementaire](#) de l'Assemblée nationale, le Québec s'est doté d'une cible de réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030. Il s'agit de la cible la plus ambitieuse au Canada, une cible cohérente avec l'urgence d'agir et avec notre volonté de développer le Québec de façon durable et responsable.

Notons qu'en adoptant cette cible, le Québec respecte l'engagement qu'il a pris aux côtés des dix autres États et provinces partenaires de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA-PMEC) envers une cible régionale de réduction d'émissions de GES de 35 % à 45 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030.

Objectif 2050 : - 80 % à -95 % sous le niveau de 1990

Le Québec a adhéré à la coalition d'États fédérés et de régions signataires du Protocole sur le leadership climatique mondial ([Under 2 MOU](#)), un instrument qui vise à contribuer à la limitation du réchauffement climatique à moins de 2 °C et dont l'objectif consiste en une réduction des émissions de 80 à 95 % d'ici 2050.

